

(N^o 4.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1874-1875.

**Projet de Loi contenant le Budget du Ministère
des Finances pour l'exercice 1875.**

*(Voir le N^o 97, session 1875-1874, et les N^{os} 7 et 38, session 1874-1875,
de la Chambre des Représentants.)*

LEOPOLD II, ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1875, est fixé à la somme de quatorze millions trois cent trente sept mille cent cinq francs (14,337,105 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 9 décembre 1874.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) THIBAUT.

Les Secrétaires,

(Signé) PETY DE THOZÉE.

ED. WOUTERS.

Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1875.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	1,292,500
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité	684,000 »	18,000 »	
5	Honoraires des avocats et des avoués du Départe- ment. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000 »	2,000 »	
4	Frais de tournées	7,000 »	»	
5	Matériel.	155,000 »	»	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poin- çons de titre et de garantie	4,200 »	»	
7	Service de la Monnaie.	16,100 »	»	
8	Achat de matières et frais de fabrication et de véri- fication de monnaies de cuivre	»	150,000 »	
9	Magasin général des papiers.	186,000 »	»	
10	Documents statistiques	18,000 »	»	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
11	Traitements des directeurs et agents du Trésor	157,500 »	»	199,000
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des di- recteurs et agents	41,500 »	»	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
15	Surveillance générale. — Traitements.	541,900 »	»	10,419,875
14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements.	604,500 »	»	
15	— des contributions directes, des ac- cises et de la comptabilité.	1,860,500 »	500 »	
16	— des douanes et de la recherche maritime	2,026,700 »	»	
17	— des douanes et de la recherche maritime	4,695,950 »	4,500 »	
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent.	24,000 »	2,500 »	
19	Suppléments de traitement.	255,225 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	»	82,000 »	
21	Frais de bureau et de tournées	85,580 »	1,420	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	304,000 »	»	
25	Police douanière	5,000 »	»	
24	Frais d'expertise en matière de douanes (<i>crédit non limitatif</i>)	2,000 »	»	
25	Matériel	146,000 »	»	
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
26	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre	462,500 »	»	
27	Traitement du personnel du domaine	125,350 »	7,000 »	
28	— — forestier	554,580 »	»	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>)	1,165,000 »	»	
30	Remises des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	60,000 »	»	2,547,930 »
31	Matériel	51,900 »	»	
32	Dépenses du domaine	77,500 »	17,000 »	
35	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat	50,000 »	»	
34	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 »	»	
CHAPITRE V.				
PENSIONS ET SECOURS.				
35	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 »	»	
36	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	42,000 »	»	40,000 »
CHAPITRE VI.				
SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870, SUR LA MILICE.				
37	Administration centrale.— Personnel.— Traitement.	10,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
38	Administration centrale.— Matériel, frais de déplacement, indemnités diverses	10,000 »	»	} 50,000 »
39	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle	10,000 »	»	
	CHAPITRE VII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
40	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	8,000 »	»	8,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . fr.	14,072,385 »	264,720 »	14,537,105 »